



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE DE BELLEFONTAINE
1, rue des Sablons
95270 BELLEFONTAINE
Tél : 01.34.71.01.76
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

ARRÊTE DU MAIRE N° 09/2026

PORTANT RATTACHEMENT ET CORRESPONDANCE DE NUMÉROTATION DES LOGEMENTS AU 3 RUE DÉSIRÉ MARTIN

Le Maire de la commune de Bellefontaine,
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération en date du 19/11/2024 du Conseil municipal décidant le numérotage des habitations et la dénomination des voies de la commune ;
Vu l'arrêté du maire 32/2025 en date du 22/09/2025 ;
Vu la nécessité de préciser le rattachement administratif des logements situés dans l'immeuble sis 3 rue Désiré Martin;
Vu la demande formulée par ENEDIS dans le cadre du rattachement des Points de Référence et Mesure (PRM).

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les logements situés dans l'immeuble sis 3 rue Désiré Martin, sur le territoire de la commune de Bellefontaine, sont officiellement rattachés à l'adresse suivante :
3 rue Désiré Martin – 95270 BELLEFONTAINE.

ARTICLE 2 : La correspondance entre la numérotation interne des logements et leur identification administrative est fixée comme suit :

Numéro interne	Identification administrative
001	3A
002	3B
101	3C
102	3D
201	3E

ARTICLE 3 : La présente correspondance est établie afin de permettre le rattachement des PRM par ENEDIS à l'adresse susmentionnée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis aux services concernés et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera affiché et transmis à :

- Monsieur DELAUNAY
- Société ENEDIS

Fait à Bellefontaine le 16/02/2026

Célia Delahaye
Le 1^{er} adjoint au Maire,
Célia DELAHAYE

